



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr

CRNA Ouest, le 28 février 2017



Ensemble, donnons le bon cap !
Vous informer.
Vous alerter.
Vous aiguiller.

**SECTION
LOCALE
LFRR**

Reprenez les clefs de votre avenir ! Du 6 mars au 10 mars, libérez-vous !

Quelle que soit votre sensibilité, êtes-vous objectivement satisfait de ce qui se présente à vous pour cette année et les suivantes ?

Si la réponse est non, mobilisez-vous, exprimez maintenant votre mécontentement. Obtenez de vraiment pouvoir choisir entre plusieurs options (y compris celle du SNCTA déjà proposée). Nous demandons justice et équité de traitement pour les ICNA, c'est tout !

Par ce préavis, l'UNSA-ICNA porte des revendications dont il n'est pas le seul dépositaire. Certaines restent sans suite au fil des ans et pèsent pourtant fortement sur notre quotidien.

- ➡ **En finir avec cette iniquité de traitement des affectations et son résultat** (un I1 20% au-dessus de la moyenne des autres centres en route, soit une centaine d'heures de fréquence en plus), fruit d'une mauvaise gestion des affectations pourtant **dénoncées dans beaucoup de tracts syndicaux** mais restés lettre morte. **Cela fait plus de 10 ans que ça dure et nous ne voulons pas repartir pour une nouvelle décennie. Aujourd'hui, ça suffit ! Place à l'action et à la concrétisation de cette revendication légitime.**
- ➡ **Refuser de laisser l'administration saper nos conditions de travail pour cet été.** Toutes les OS ont voté contre ce projet mais l'administration persiste. **Il faut maintenant lui dire non fermement. Sinon elle recommencera.**
- ➡ **Soumettre aux personnels un véritable choix autres que le seul dilemme entre** des jours de travail supplémentaires l'été (cadre 7/12) **et la baisse des droits à absences tout au long de l'année.** Ce choix supplémentaire, valorisé, sera soumis à la décision de la salle et construit **en GT GPSC en recherchant le plus grand consensus possible, respectueux du 1 jour sur 2 sur le cycle et garantissant les 3 jours de repos indispensables pour éliminer la fatigue accumulée par 3 vacations micro.**
- ➡ **Dernière nouvelle, l'administration s'attaque au droit de grève et astreint 50% de personnels en plus par rapport aux accords conclus avec tous les syndicats. Personne ne doit l'accepter ! Réagissez !**

Les préavis de grève que dépose l'UNSA-ICNA sont peu nombreux, légitimes et « productifs » pour les personnels. Le dépôt d'un préavis n'est certes pas un acte anodin, mais qui regrette la grève du 20 mars 2013 et le secteur IBP 2013 qui aurait entraîné des ouvertures UCESO supplémentaires et donc des baisses de droits à congés pour l'armer ? Et qui regrette le préavis de juin 2016 qui a permis à l'UNSA-ICNA d'arracher le remplacement des 315 départs en retraite sur la période 2017-2019 ?

Ce préavis local du 6 au 10 mars, déposé il y a plus d'un mois afin de laisser le temps à la négociation, nous a permis de déverrouiller une porte condamnée par le DSN qui ne souhaitait pas voir d'alternative pouvant concurrencer la casse du 1 jour sur 2 sur le cycle (à performance comparable voire supérieure) et l'obliger enfin à discuter d'un cadre respectant le 1 jour sur 2 sur le cycle comme prévu dans le protocole. Lors de la dernière réunion de conciliation du 24 février, l'UNSA-ICNA a fait des ouvertures, reconnues par la Secrétaire Générale de la DGAC. Le DSN a pour l'instant rejeté ces ouvertures, continuant à vouloir imposer des contraintes disproportionnées dans un cadre alternatif comparé aux cadres du protocole. Il affiche ainsi le choix d'une idéologie plutôt que de la performance qui devrait être son but suprême pour satisfaire les besoins des compagnies aériennes. La balle est maintenant dans les mains du Ministère. Le rapport de force est malheureusement le langage ultime parfois nécessaire pour faire infléchir l'administration (le SNCTA s'en souvient puisqu'il est passé par là en janvier et juin 2016).

L'UNSA-ICNA ira jusqu'au bout de la négociation avec la ferme intention de concrétiser ces revendications qui dépassent largement notre simple syndicat. Ce préavis vous appartient. Du 6 au 10 mars, finissez-en avec ce marasme permanent et exprimez-vous, vous le valez bien !